



Ville de Carouge

**Législature 2011-2015
Motion N° 13-2012
Séance du 26.4.2012**

PROJET DE MOTION

Au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge

POUR DES ABRIS VELOS ET LA PROMOTION DES DEUX ROUES ELECTRIQUES

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu les orientations du plan directeur communal qui visent la promotion de la mobilité douce

Vu l'augmentation considérable des déplacements à vélo qui est de plus 30% entre 2009 et 2011 selon les statistiques annoncées par le canton en avril 2012.

Vu qu'aujourd'hui plus de 80% des cyclistes utilisent leur vélo en toute saison et qu'il est essentiel de protéger les deux roues des intempéries et de limiter les possibilités de vol.

Vu les besoins importants en place de stationnement pour les vélos et les deux roues motorisés

Vu l'intérêt général de proposer des abris à vélo couverts et sécurisés (comme cela se fait par exemple en ville d'Yverdon, de Grenoble ou Chambéry.

Vu l'intérêt suscité par les vélos électriques, qui représentent aujourd'hui près de 10% du nombre de vélos en circulation

Vu l'importance d'encourager l'utilisation de scooters électriques qui nécessitent des postes de recharges difficilement disponibles dans les garages des immeubles d'appartements

Vu l'intérêt de faciliter la recharge des vélos et deux roues électriques

Vu la volonté du Conseil Administratif, affirmée à plusieurs reprises, d'accroître le nombre de places de stationnement vélos et deux roues motorisées (réf. discussions lors des échanges sur le réaménagement de la zone du Vieux Carouge et intervention lors de la séance du CM du 15 septembre 2011)

Vu que des démarches ont déjà été entreprises pour l'accroissement des places de stationnement vélos et deux roues motorisées dans le cadre du réaménagement du Vieux

Carouge et l'importance de développer rapidement des places de stationnement additionnelles également en dehors du périmètre du Vieux Carouge

Vu l'approbation du projet de réseau Vert à Carouge

Vu la réflexion, annoncée par le Conseil administratif, de la possibilité de distinguer stationnement vélos et deux roues motorisées

Vu l'importance de rendre l'utilisation des transports en commun plus attractive, en facilitant le parage des vélos et à proximité des arrêts de transport public

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A développer le plus rapidement possible des places de stationnement vélos et deux roues motorisés à Carouge dans les zones extérieures au Vieux Carouge: tel que par exemple Fontenette, Clos Fonderie, Acacias, Pinchat, Tours de Carouge, Rondeau. Ces places devront être pour les vélos autant que possible couvertes et sécurisées.

A considérer l'installation d'abris pour vélos à proximité des lignes de transports publics.

A privilégier des modèles d'abris qui offrent la possibilité de recharger les batteries des vélos et des deux roues électriques et de sélectionner autant que possible des abris qui intègrent des panneaux solaires.

Les Verts, Sonja Molinari

Date du dépôt : Carouge, le 14 04 2012